



LE LIEN DES SAINT-LAURENT DE FRANCE

Bulletin de liaison de l'Association nationale des Saint-Laurent de France

N° 56 - novembre 2017
www.saintlaurent.info



Les membres du conseil d'administration et l'équipe de l'association locale © Photo Anne Marcou

Sommaire :

**Réunion du conseil d'administration
des 3 et 4 novembre 2017
à Saint-Laurent-en-Gâtines**

Délégation Générale
Tél. : 0467440376
saintlaurent.info@orange.fr

Le mot de la présidente



Chers Saint Laurentais, Laurentaises, Laurentins, Laurentines, ...

L'année 2017, touche à sa fin, avec son lot de questionnement en matière de sécurité et du vivre ensemble et surtout avec des élections à l'étranger comme dans notre pays qui marquent un renouveau dans les relations extérieures comme celles qui animent notre société.

2017, était aussi celle du 27^e rassemblement qui devait se dérouler à Saint-Laurent-du-Maroni chez nos très bons amis guyanais. Mais cette manifestation a avorté, alors qu'un bon nombre de personnes se faisaient une joie de passer un court séjour dans ce bout de la France équinoxiale.

Mais les décideurs locaux, bien tardivement, ont mis un terme à cette manifestation en invoquant la faible participation des délégations. Cette initiative a eu pour conséquences de provoquer la renonciation de bon nombre d'inscrits, avec pour effets induits, d'entraîner de grandes complications pour gérer et récupérer les montants des frais engagés.

Le conseil d'administration national, qui a été saisi par les délégations pénalisées, va s'efforcer de proposer des solutions afin d'apporter les meilleures réponses à cette question.

Toutefois, celles et ceux qui se sont investis jusqu'au bout, en dépit de quelques ajustements de circonstances, ont trouvé leur séjour globalement agréable, grâce à la mobilisation conviviale de quelques représentants locaux.

Il est certain que nous étions très loin de l'ambiance et du projet fédérateur conçu et vécu lors du rassemblement de 1993 !!! Beaucoup d'eau a coulé depuis dans le Maroni ...

Quoi qu'il en soit, l'esprit qui préside au fonctionnement de l'association nationale comme celui qui anime la grande famille des Saint-Laurent de France a retrouvé ses titres de noblesse à l'occasion du conseil d'administration qui s'est tenu les 4 et 5 novembre derniers à Saint-Laurent-en-Gâtines.

En effet, sous la dynamique impulsion de Marilyne Bruère, présidente de l'association locale « Sanctus Laurentus Gastina » et d'Isabelle Sénéchal, maire de la commune, le formidable accueil que les membres de l'association locale ont réservé aux représentants du conseil d'administration est d'un réconfort particulièrement apprécié. Au nom des participants, je leur adresse mes plus chaleureux et sincères remerciements.

Dans ce contexte, il ressort que l'organisation du 28^e rassemblement des 17, 18 et 19 août 2018 est parfaitement aboutie et qu'elle préfigure des festivités d'une grande qualité dans un environnement géographique et touristique exceptionnel.

En vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année avec mes meilleurs vœux pour 2018, c'est donc d'ici une huitaine de mois que nous vous donnons rendez-vous à Saint-Laurent-en-Gâtines pour que vivent les Saint-Laurent-de-France.

Bien amicalement

Marie-France Corvest
Présidente de l'Association nationale des Saint-Laurent-de-France

Saint-Laurent-en-Gâtines (37380)

Un peu d'histoire et de géographie.

Saint-Laurent-en-Gâtines, Sanctus Laurentius de Guastina ou Wastina, selon les chartes de Marmoutier du XI^e siècle, se situe dans la Gâtine Tourangelle.

À l'origine le pays de Gâtine se confond avec la forêt du même nom, qui couvre un vaste territoire correspondant au plateau occupant les confins de la Touraine septentrionale et du Bas Vendômois. Pays de landes et de terres incultes, la foresta Wastina en 1032 ou en 1040, est citée dans les cartulaires de l'abbaye de Marmoutier.

Pour les auteurs anciens, ce toponyme s'applique aux forêts « gâtées » c'est-à-dire dévastées par des déboisements et des pacages abrasifs, des incendies répétés, où les landes exploitées et les terres agricoles dégradées par lessivage remplacent largement la forêt primitive.

On trouve peu de traces de cette forêt de Gâtine, chantée par Ronsard, dans la toponymie. Seule la commune de Saint-Laurent, qui était située au cœur de la forêt médiévale, a conservé le nom de Gâtine. Elle se présente presque comme une capitale de la Gâtine Tourangelle dont elle fut le lieu le plus important.

Cette partie nord de la Touraine, exploitée par quelques bûcherons, fut sans doute peu habitée. « En raison même de cette grande forêt de Gâtine, jusqu'au XI^e siècle, la circulation était peu active et on ne trouve trace de la construction de villages qu'à partir de l'époque du défrichement. Aucune route ne traversait complètement la contrée du nord au sud ou de l'est à l'ouest. La voie romaine, qui réunissait Chartres à Tours, n'entrait pas en Gâtine. Les seules routes que nous retrouvons au cours du XVIII^e, avant 1766, contournent la Gâtine et lui forment presque ses limites. Une voie assez fréquentée unissait Montoire et Chartres à Tours, par Château-Renault et Authon. Une autre venait de Blois et allait à la Chartre-sur-le-Loir et au Mans par Château-Renault, Saint-Laurent-en-Gâtines, Louestault, Bueil et Villebourg. »

Une seigneurie de fondation royale

L'histoire du Pays de Gâtine compte surtout à partir de l'époque de son défrichement, au XI^e siècle, par Renaud 1^{er}, Comte de Vendôme. Les châtelainies et les monastères de Château-Renault, Lavardin, Montoire, Vendôme, La Chartre-sur-le-Loir, Marmoutier, avaient, dès les premiers temps, mis en servage toute cette contrée.

Des chartes, conservées aux Archives d'Indre-et-Loire, datant des années 1007 à 1020, nous apprennent qu'à cette époque, Saint-Laurent appartenait incontestablement à Marmoutier, qui y avait établi un prieuré. Ce n'était pas un simple prieuré, mais plutôt une véritable seigneurie possédant tous les droits inhérents à la justice.

Ce prieuré était administré par des Augustins et étendait sa domination assez loin à la ronde. Il est cité dans une série de titres sous le nom de la Grand'Maison et sa juridiction s'étendait jusqu'au Boulay, Nouzilly, Monnaie. Les prieurés du Sentier, Monthodon et les Hermites, étaient aussi sous sa dépendance. Sous la direction des moines, les habitants, dispersés de côté et d'autre, se rassemblèrent et formèrent un village prospère. La contiguïté de Saint-Laurent avec le domaine de Château-Renault, fut, du XI^e au XIV^e siècle, une source de démêlés continuels entre Marmoutier et ces seigneurs, au sujet de l'exercice de la justice et aussi des redevances auxquelles étaient tenus les habitants de Saint-Laurent.

Renault, seigneur de Château-Renault s'était emparé du droit de voirie et de justice dans toute l'étendue de la seigneurie, profitant sans doute de la désorganisation de l'abbaye fondée par saint Martin, mais tombée sous les coups des Normands et rétablie vers les années 1005. Ebrard, abbé de Marmoutier, se rendit près de Renault et obtint un désistement complet de ses prétentions, vers 1015 à 1020. Mais les successeurs de Renault, tel Guicher, en 1062, continuèrent d'inquiéter les abbés et les habitants de Saint-Laurent.

Le même seigneur avait sur eux un autre droit, celui de chausse-fer, qui consistait en une redevance imposée sur toutes les denrées qu'ils portaient au marché. Cette taxe fut supprimée en 1666 à condition

que le châtelain de Saint-Laurent (alors l'abbé de Marmoutier) verse tous les ans, la somme de 3 livres au seigneur de Château-Renault.

En 1319, le titre de prieuré de l'abbaye de Marmoutier était supprimé et réuni à la portion de l'abbé (ainsi que le prieuré de Neuville), cela du consentement du chapitre général de Marmoutier. La décision était ratifiée par lettres du pape Jean XXII, données à Avignon le XI des calendes de novembre, l'an IV de son pontificat.

La vie de Saint-Laurent continuait comme celle de toutes les seigneuries : débats avec les seigneurs de Château-Renault, puis à partir du XIV^e siècle, luttes intestines entre le seigneur abbé et les habitants, discussions et procès interminables, à propos des droits d'usage dans la forêt.

Jusqu'au début du XIV^e siècle tout allait plus ou moins bien, entre les habitants de Saint-Laurent et leur seigneur, l'abbé : ils avaient bien trop besoin de sa protection pour se dresser contre lui. Mais le déclin de la féodalité, dû au développement du pouvoir royal, amena plus d'ordre et de sécurité dans la société et le seigneur, autrefois protecteur, apparaissait alors comme un ennemi.

La Grand'Maison et l'église étaient proches, mais l'église n'appartenait pas aux religieux, elle était indépendante et les rapports entre eux et les habitants ne semblaient pas excellents.

Qui habita vraiment la Grand'Maison ?

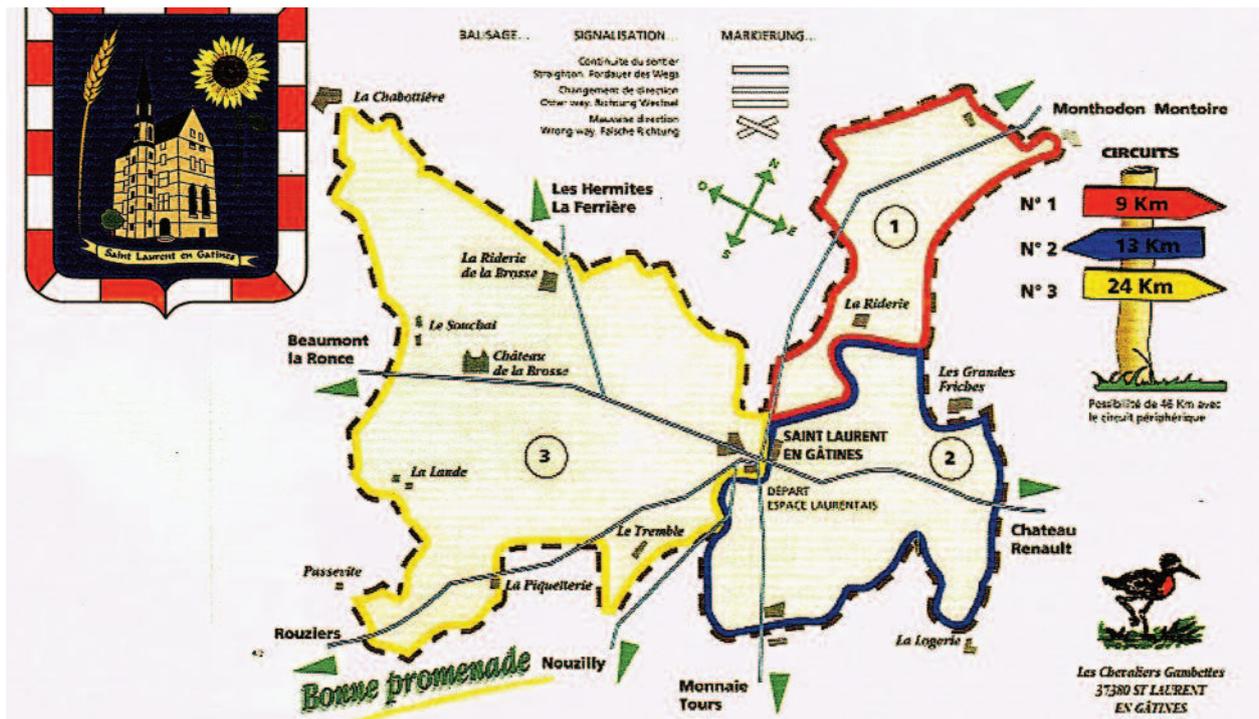
Sans doute des moines, puisque le jardin était cultivé. Mais les différents abbés de Marmoutier à qui appartenait ce bien vinrent-ils y résider « comme bon leur semblait » ? Peut-être vinrent-ils chasser dans les forêts ?

En 1822, Saint-Laurent-en-Gâtines a annexé la commune de Chenusson.

Démographie

L'évolution du nombre d'habitants est connue à travers les recensements de la population effectués dans la commune depuis 1793. À partir du 1er janvier 2009, les populations légales des communes sont publiées annuellement dans le cadre d'un recensement qui repose désormais sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, une enquête de recensement portant sur toute la population est réalisée tous les cinq ans, les populations légales des années intermédiaires étant quant à elles estimées par interpolation ou extrapolation. Pour la commune, le premier recensement exhaustif entrant dans le cadre du nouveau dispositif a été réalisé en 2006.

En 2014, la commune comptait 948 habitants, en augmentation de 3,49 % par rapport à 2009. Actuellement elle compte 968 habitants.



La Grand'Maison

C'est une construction, sans doute du XVe siècle, haute d'environ 25 mètres, entièrement en briques entremêlées de cordons de pierres, percée de nombreuses fenêtres et flanquée de deux tourelles qui renfermaient les escaliers desservant les étages. La pierre faisait défaut sur ce plateau, autrefois privé de routes praticables et l'industrie locale fournissait des briques, ce qui semble expliquer cette construction. Ce logis seigneurial était autrefois entouré de douves.

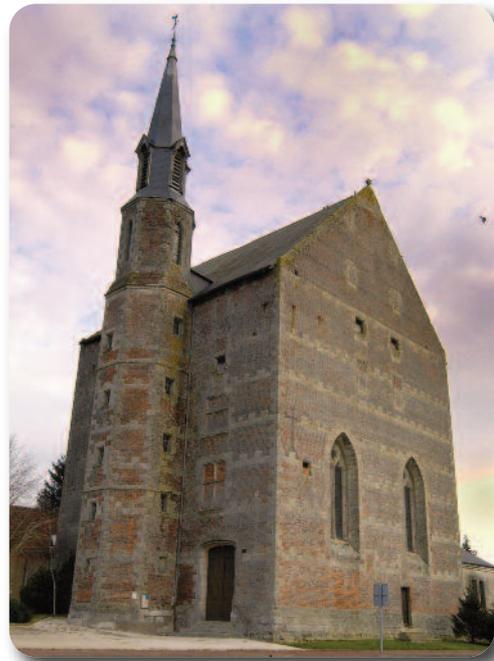
Ce bâtiment, à l'origine percé de nombreuses fenêtres maintenant obturées, comprenait un rez-de-chaussée, trois étages et deux greniers. Il était flanqué de deux tourelles renfermant des escaliers de pierre qui desservaient les étages « avec chambres à feu et lieux d'aisances ».

La Grand'Maison fut vendue à la Révolution comme bien national (février 1791). Achetée par un particulier, elle servit sans doute d'habitation pendant un certain temps.

En 1829, une chambre du 1er étage fut louée pour servir de mairie. De 1835 à 1843, une grande chambre du rez-de-chaussée fut louée pour servir d'école et de logement à l'instituteur.

Vers 1850, l'église de Saint-Laurent située, avec le cimetière, sur la place du 8-Mai actuelle, tombait en ruines. Il semblait plus économique de transformer la Grand'Maison inoccupée en église, que d'en construire une nouvelle.

En 1862, l'architecte Guérin commença les travaux de transformation. On abattit les planchers, on divisa l'intérieur en trois nefs voûtées de briques. On ouvrit des fenêtres en ogive (qui ne sont donc pas d'origine comme on pourrait le penser). La tourelle est abattue pour y construire l'abside achevée en 1874.



La Grand'Maison

En 1876 le curé fit « don » de la Grand'Maison à la commune qui l'accepta et qui acheva les travaux. La tourelle ouest de l'escalier fut alors transformée en clocher en 1875. Après avoir supprimé le toit, on surmonta la tour initiale d'une tour octogonale plus étroite, dans le même style et percée de trois fenêtres à vitraux. Un clocher en bois, également octogonal, recouvert d'ardoises couronna le tout.

Depuis cette date, la Grand'Maison, résidence seigneuriale devenue église, n'a pas changé. Dans l'escalier de pierre en colimaçon de la tour (clocher) on peut voir de très anciens graffitis (1621). Des portes s'ouvrent sur le vaste espace laissé vide au-dessus des voûtes de l'église, d'un volume équivalent à celle-ci. L'intérieur contient une Vierge à l'Enfant du XIVe siècle classée par les Beaux-arts.

C'est un monument unique en Touraine, inscrit à l'inventaire des monuments historiques qui aurait peut-être disparu sans sa transformation en église.



Conseil d'administration des 3 et 4 novembre 2017 à Saint-Laurent-en-Gâtines

Étaient présents :

- Membre du CA: Marie-France CORVEST - Jean-Pierre LAPEYRE - Chantal RUBIN - Louis NOMDEDEU - Ginette DECULTIEUX - Jocelyne DERSIGNY - M. Laurent GARATÉ - Danielle PINEAU - Bernard AUGAGNEUR.

- Membres associés: David GARATÉ - Yvan MARCOU - Les élus et les membres de l'association locale.

Absents excusés :

Pierre REYNAUD - M. Franck ESNOUF
Géraldine BRICCHI

Ordre du jour :

- 1 – Analyse du déplacement des délégations en Guyane en juillet dernier ;
- 2 – Analyse du séjour de la délégation de Saint-Laurent-de-Cuves annulé ;
- 3 – Lettre de démission de Saint-Laurent-du-Maroni de l'association nationale des Saint-Laurent-de-France ;
- 4 – Point sur la dotation financière de l'association nationale participant aux frais d'animation du rassemblement de Saint-Laurent-du-Maroni ;
- 5 – L'élection du tiers sortant 2017, n'ayant pas pu être réalisée par défaut d'assemblée générale: analyse du report de cette élection en 2018 ;
- 6 – L'élection du tiers sortant 2017 pouvant être reportée en 2018, concerne: Louis Nomdedeu, Josette Lo A Tjon, Laurent Garaté ;
- 7 – Proposition de modification de l'article 9 des statuts ;
- 8 – Analyse de la situation de Josette Lo A Tjon, membre du CA, déléguée de Saint-Laurent-du-Maroni ;
- 9 – Point sur les finances de l'association nationale ;
- 10 – Point sur le prochain rassemblement des 17 – 18 et 19 août 2018 ;
- 11 – Point sur le site Internet et FaceBook ;
- 12 – Succession du vérificateur aux comptes ;
- 13 – Calendrier des prochaines manifestations ;
- 14 – Lieu et date du prochain conseil d'administration prévu en avril 2018 ;
- 15 – Point sur le rassemblement de Saint-Laurent-de-Chamousset ;
- 16 – Point sur les panneaux Saint-Laurent de France positionnés aux entrées de ville.

1 – Analyse du déplacement des délégations en Guyane en juillet dernier :

Le 27^e rassemblement des Saint-Laurent de France prévu les 21 - 22 et 23 juillet 2017 à Saint-Laurent-du-Maroni, a fait l'objet des documents transmis aux délégations à l'occasion du 26^e rassemblement de Saint-Laurent-de-Chamousset.

Dès lors, 13 délégations avec près de 90 participants ont manifesté leur intention d'effectuer ce déplacement.

Dans ce cadre, une représentation du conseil d'administration national a effectué le déplacement en Guyane du 11 au 18 novembre 2016 pour faire un point de situation. Il faut noter qu'en dehors du dîner organisé le 15 novembre, mais de manière très fugitive, la représentation du conseil d'administration national n'a jamais été en contact avec les membres des commissions chargées de l'organisation de ce rassemblement. Les seuls contacts qui se sont tenus sur place pour traiter de l'organisation du rassemblement l'ont été dans la matinée du 14 novembre en présence de Mme Sophie Charles et des personnels de l'Office du tourisme, ce que nous pouvons regretter. L'absence de Jessica Charlery, chargée de la coordination, a été particulièrement remarquée.

À l'occasion de cette réunion, des pistes pouvant motiver le déplacement de nombreuses délégations ont été abordées, comme le rapporte le lien n° 54 de décembre 2016, mais il ressortait d'un sentiment commun que la préparation de ce rassemblement manquait de lien entre les organisateurs.

Toutefois, si le coût du voyage et du séjour ont été un frein incontestable à l'engagement en nombre des délégations, il faut noter que l'esprit des Saint-Laurent de France était toujours présent pour celles qui s'étaient engagées.

C'est alors que le 11 mai 2017, une correspondance de Mme Sophie Charles, ci-jointe, nous fait savoir que le rassemblement était annulé tout en maintenant l'opportunité de faire le déplacement dans un cadre strictement touristique.

Les premières propositions concernant cette nouvelle organisation ont été reçues avec stupeur. En effet pour un prix fixé à 930 € par personne pour un séjour du 18 au 27 juillet 2017, le séjour ne comprenait pas :

- l'acheminement entre l'aéroport et l'hôtel à Cayenne A/R.
- l'acheminement entre Cayenne et St. Laurent A/R.

- Les acheminements entre les hébergements et activités touristiques.
- Les déjeuners et dîner du 18 au 27 juillet sauf le 20 et le 24 juillet.

Nous étions très loin de l'offre qui faisait l'objet des documents distribués le 11 juillet 2016 entraînant un mécontentement général et pour beaucoup l'annulation de leur déplacement.

Dans ce contexte, la présidente Marie-France Corvest a adressé une lettre à Mme Sophie Charles en date du 19 juin 2017, à un mois de la date prévue pour recevoir les premiers arrivants, en demandant que les conditions d'accueil annoncées sur les documents d'organisation d'origine soient respectées.

Des arrangements se sont fait jour, mais bien loin de ce qui était prévu au départ, incitant bon nombre de délégations à s'organiser par leurs propres moyens et pour les autres d'entériner leur annulation pour ce déplacement.

Malgré tout, celles et ceux qui se sont investis jusqu'au bout, en dépit de quelques ajustements et improvisations de circonstances, ont trouvé leur séjour globalement agréable, grâce à la mobilisation conviviale de quelques représentants locaux, dont Josette Lo A Tjon.

Mais à ce jour, tout n'est pas réglé, car de nombreux Saint-Laurentais se retrouvent avec l'impossibilité de se faire rembourser le prix de leur billet d'avion, ce qui pose un vrai problème.

Nous allons engager une réflexion collective, portée par l'association nationale, pour trouver une solution à ce problème.

Néanmoins, dans l'attente, comme annoncé par Mme Sophie Charles à l'occasion d'un repas organisé à Saint-Jean-du-Maroni le 22 juillet dernier, une lettre de M. Léon Bertrand du 2 juin 2017, confirme l'intention de la commune de résilier son adhésion à l'association nationale des Saint-Laurent de France. C'est ainsi, que comme le prévoit l'article n° 6 de nos statuts, il est possible qu'une association mandatée par la mairie ou indépendante puisse se maintenir comme membre actif.

En conséquence et dans ce contexte, nous avons demandé par courrier électronique daté du 8 novembre à Henri Debock, président de l'association locale « Rencontre des Saint-Laurent de France », si leur association souhaitait se maintenir comme membre actif.

Au moment de la rédaction de ce document, nous n'avons pas reçu de réponse.

2 – Analyse du séjour de la délégation de Saint-Laurent-de-Cuves annulé :

Comme présenté précédemment, des membres de certaines délégations sont particulièrement mécontents du fait de cette annulation avec les conditions nouvelles d'accueil qui ont entraîné l'annulation de leur déplacement. Ils se retrouvent avec un billet d'avion non remboursable actuellement.

C'est ainsi que, devant les demandes émises par certaines délégations, le conseil d'administration a décidé par courrier électronique en date du 8 novembre, de trouver une solution à ce problème.

Dans ce contexte, il est procédé dans un premier temps, au recensement de l'ensemble des personnes qui subissent ou qui pourraient subir ce désagrément.

Dès lors, il leur est demandé de bien vouloir faire connaître et avant le 25 décembre 2017, les noms des personnes qui rencontrent ces difficultés pour les remboursements avec le montant des sommes concernées ainsi que les précisions nécessaires voire une copie des justificatifs. Les délégations contactées sont : SL-d'Arce, SL-des-Autels, SL-d'Aigouze, SL-de-Chamousset, SL-de-Cognac, SL-de-Cuves, SL-en Gascogne, SL-en-Gâtines, SL-de-Mure, SL-de-la-Salanque, SL-en Haute-Savoie, SL-du-Var, SL-des-Vignes. Si d'autres délégations sont concernées, il leur est demandé de se faire connaître auprès de la délégation générale dans le même délai.

3 – Lettre de démission de Saint-Laurent-du-Maroni de l'association nationale des Saint-Laurent-de-France :

Comme indiqué ci dessus, une lettre datée du 2 juin 2017, en provenance de la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni, souligne l'intention de cette dernière à vouloir quitter le cercle des Saint-Laurent-de-France. Dans l'attente du retour de la question posée à l'association locale « Rencontre des Saint-Laurent de France » aucune décision n'a été prise par le conseil d'administration national.

4 – Point sur la dotation financière de l'association nationale participant aux frais d'animation du rassemblement de Saint-Laurent-du-Maroni :

Comme depuis près de 10 ans, l'association nationale participe au financement de l'animation des rassemblements. Saint-Laurent-du-Maroni, dans son projet a bénéficié de cette aide. Il ressort, du fait que

le rassemblement a été annulé, il sera demandé aux organisateurs, par lettre de la présidente, de restituer cette somme.

5 – L'élection du tiers sortant 2017, n'ayant pas pu être réalisée par défaut d'assemblée générale: analyse du report de cette élection en 2018:

La lettre du 19 juin 2017, portant annulation du rassemblement avec par effet induit l'annulation de l'assemblée générale de l'année 2017, apporte la preuve de cette situation.

C'est ainsi, que le conseil d'administration décide à l'unanimité que cette élection sera reconduite à l'occasion de l'assemblée générale qui se tiendra à l'occasion du rassemblement de 2018 à Saint-Laurent-en-Gâtines.

6 – L'élection du tiers sortant 2017 pouvant être reportée en 2018, concerne:

Comme précisé supra, l'élection du tiers sortant 2017 concernait: Louis Nomdedeu (SL-de-Cognac), Josette Lo A Tjon (SL-du-Maroni), Laurent Garaté (SL-de-Gosse), qui sont rééligibles conformément à nos statuts. Ainsi leurs candidatures pourront être retenues pour l'élection du tiers sortant repoussée en 2018.

7 – Proposition de modification de l'article 9 des statuts:

Article 9:

L'association nationale est dirigée par un Conseil d'administration formé par 11 délégués élus pour 3 ans et renouvelables par tiers. Les membres sortants sont rééligibles, mais ne peuvent pas se présenter plus de trois fois consécutives, soit un mandat de neuf années maximum.

- Il ne peut y avoir plus d'un représentant d'un même membre actif au sein du Conseil d'administration ;

- L'assemblée générale désigne parmi les membres de l'association nationale un président d'honneur qui siège au Conseil d'administration avec voix délibérante ;

- Le Conseil d'administration choisit un bureau composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier ;

- Le président doit être un maire ou un élu d'une commune de l'association nationale ou à défaut un autre membre du Conseil d'administration.

- Il faudra justifier de trois années consécutives de présence comme membre actif de l'Association nationale pour être élu membre du conseil d'administration.

Actuellement: on compte 11 membres siégeant au conseil d'administration (CA):

- 10 membres du CA élus: Marie-France Corvest, Louis Nomdedeu, Chantal Rubin, Ginette Decultieux, Jocelyne Dersigny, Franck Esnouf, Laurent Garaté, Danielle Pineau, Bernard Augagneur, Josette Lo A Tjon.

- 1 membre désigné comme président d'honneur - Jean-Pierre Lapeyre.

Ce qui ne correspond pas au texte des statuts, qui précise qu'il doit y avoir 11 membres élus.

Proposition de modification de la phrase:

- L'association nationale est dirigée par un Conseil d'administration formé par **11 délégués élus pour 3 ans** et renouvelables par tiers.

Par:

L'association nationale est dirigée par un Conseil d'administration formé par **10 délégués élus pour 3 ans** et renouvelables par tiers.

8 – Analyse de la situation de Josette Lo A Tjon, membre du CA, déléguée de Saint-Laurent-du-Maroni:

La réponse de l'association locale de Saint-Laurent-du-Maroni « Rencontre des Saint-Laurent de France » qui préciserait leur décision à vouloir se maintenir au sein de l'association nationale des Saint-Laurent de France, conformément à l'article 6 de nos statuts, conditionnerait la situation de Josette Lo A Tjon qui serait en mesure de se représenter à l'élection du tiers sortant 2018. Dans le cas contraire, et par effet induit, elle serait considérée comme démissionnaire.

9 - Point sur les finances de l'association nationale:

Le bilan de l'année 2017, à la date du conseil d'administration fait ressortir un solde positif de 6353,92 €, qui avec le report de l'année 2016 situe l'avoir actuel à 47 769,02 €.

10 – Point sur le prochain rassemblement des 17 – 18 et 19 août 2018:

La présentation collégiale du rassemblement 2018 par Maryline Bruère, présidente de l'association locale avec Jean-Marie Manssion, président de l'association locale de Saint-Laurent-de-Lin, en présence de M. Jean-Pierre Gaschet, président de la communauté de communes du Castelnaudais et du correspondant du journal « La nouvelle République » permet de dire que tous les clignotants sont au vert. Le prochain document d'organisation sera diffusé courant décembre par voie électronique.



11 – Point sur le site Internet et Facebook :

Total visites en 2016 = 55 844 visites = 4 654 visites par mois.

Fin octobre 2017 total visites = 36 139 visites = 3 614 par mois.

Total pages lues en 2016 = 212 601 = 17 717 visites par mois.

Fin octobre 2017 total pages lues = 126 609 = 12 660 pages lues par mois.

12 – Succession du vérificateur aux comptes :

Michel Raymond a fait savoir à l'occasion du dernier conseil d'administration en date du 31 mars 2017, qu'il souhaitait suspendre sa mission de vérificateur aux comptes (§ Lien n° 55 art.5). Toutefois dans l'attente de la désignation de son successeur à l'occasion de l'assemblée générale de 2018, il accepte d'assurer cette mission sur les comptes de l'année 2017.

13 – Calendrier des prochaines manifestations :

2018 – 28° rassemblement à Saint-Laurent-en-Gâtines les 17 – 18 et 19 août ;

2019 – 29° rassemblement à Saint-Laurent-Blangy les 28 – 29 et 30 juin ;

2020 – 30° rassemblement à Saint-Laurent-des-Autels avec Saint-Laurent-du-Mottay les 17 – 18 et 19 août ;

2021 – 31° rassemblement à Saint-Laurent-en-Brionnais, première semaine de juillet.

14 – Lieu et date du prochain conseil d'administration ;

Programmé à Saint-Laurent-des-Combes le 13 avril 2018. En attente de confirmation.

15 – Bilan du 26° rassemblement de Saint-Laurent-de-Chamousset 2016 :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Hébergement	21 432,00	31 339,00	9 907,00
Restauration	63 688,60	90 140,00	26 451,40
Buvette + RR	14 124,62	25 487,95	11 363,33
Tourisme	988,25	5 653,00	4 664,75
Foire expo	551,48	920,00	368,52
Animations	19 884,36		
Accueil	7 244,73		
Décoration			
Com			
Logistique	287 570,02		
Sécurité	10 388,10		
Publicité		25 658,05	
Sponsoring			
Subventions		19 100,00	
Sous-total	166 872,16	198 298,00	31 425,84
Sponsor nature	28 000,00	28 000,00	
TOTAL	194 872,16	226 298,00	31 425,84
Prévision revole	17 500,00		
Prévision stèle	2 200,00		
Résultat	214 572,16	226 298,00	11 725,84



L'affiche du 26° rassemblement est disponible sur commande à la délégation générale.

Support papier = 5 € - Support plastifiée = 15 €



VIDÉO

26e Rassemblement des Saint-Laurent de France à Saint-Laurent-de-Chamousset les 8 au 11 juillet 2016

« BON DE COMMANDE »
 À faire parvenir à :
 Par la poste : Délégation Saint-Laurent de France
 8 rue de l'Église - 34725 Saint-Félix-de-Lodez
 Par courriel : saintlaurent.info@orange.fr

Je commande (quantité) : DVD du 26e rassemblement 2015

Prix à l'unité, transport compris = 25,00 €

À adresser à : M. ou Mme :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint un chèque d'un montant de :

À l'ordre de : Image Plus

VIDÉO - DVD - durée 01 h 20
 Lisible sur lecteur de salon ou sur PC et MAC. Expédié par suivi courrier

La vidéo du 26^e rassemblement est disponible sur commande à la délégation générale.

16 – Détérioration des panneaux indicateurs d'entrées des villes des Saint-Laurent de France :

Il a été signalé que la qualité du revêtement de certains panneaux indicateurs des Saint-Laurent de France se dégrade au fil du temps.

Bernard Augagneur, après contact auprès du fournisseur, signale que le film utilisé est du film 3M pour impression numérique et que la garantie de ce film est de 3 ans. La dégradation est liée à l'exposition du panneau et du site d'implantation, ainsi la durée de vie de ce revêtement varie entre 4 à 8 ans.

Il existe des films plus résistants avec ajout d'un pelliculage, garantie de 5 à 10 ans, mais le coût est multiplié par deux.



Réunion du CA du 4 novembre 2017.



Réunion du CA du 5 novembre 2017.



Château d'Amboise à 35 km du village.



Château de Chenonceau à 50 km du village.